

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

Révision du SCoT Compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées 3 décembre 2025 - Bièvre Isère Communauté



Liste des participants :

En présentiel

- Cyrielle ALLEGRE, technicienne forestière CNPF
- Marie BALAGUIER-MUSSAT, chargée de mission UNICEM AURA
- Didier BALAY, directeur adjoint département de l'Isère
- Morgan BRISEBRAS, chargé de mission urbanisme SCoT Nord-Isère
- Marie-Laure BRUNERIE, adjointe cheffe de service DDT 38
- Philippe CARDIN, délégué titulaire SCoT Greg - GAM
- Aurélie CAMPOY, secrétaire général Cle Drac Romanche / Symbhi
- Josselin CARRIERE, chargé de mission aménagement du territoire CC de l'Oisans
- Claire DEBOST, conseillère départementale du canton de la Bièvre
- Mathilde DIOUDONNAT, chargée de mission Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Joël GULLON, président de l'EP SCoT
- Pierre JACOMETTI, adjoint au chef de service aménagement nord-ouest DDT 38
- Yesika REVEILHAC, chef de service SAGE DDT 38
- Équipe technique de l'EP SCoT de la Greg : Olivier ALEXANDRE, Cécile BENECH, Benoît PARENT

En visioconférence

- Jacques ADENOT, président du PNR Vercors
- Caroline ARQUILLIERE, chargé de mission mobilité
- Laure BELMONT, chargée de mission aménagement paysage PNR Chartreuse
- Albert BUISSON, délégué titulaire SCoT de la Greg SMVIC
- Emmanuelle BLANCHET, directrice du SCoT Métropole Savoie
- Coline BOUYEURE, chargée d'études planification SMMAG
- Laurence CLANET, Conseillère aménagement et développement durable, CCI 38 secteur Nord-Isère
- Séraphine DE LUCA, conseillère chambre des métiers et de l'artisanat
- Camille GRASSIE, chargée de mission chambre d'agriculture
- Thibaut GUIGUE, président du SCoT Métropole Savoie
- Marie KOUKLEVSKY, chargée de mission PNR Vercors
- Sylvaine LAMARCHE, chargée de mission Grenoble Alpes Métropole
- Olivier LEMONNIER, chef de service PNR Vercors
- Adeline MASBOU, chargée de mission SCoT Avant pays Savoyard
- Arnaud MEIJE, chargé de mission SCoT Gap
- Martial SIMONDANT, délégué titulaire SCoT de la Greg - BIC
- Cécile VILLARD chargée d'études CCI Grenoble
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise : Constant BERROU, Chargé d'études et Murielle PEZET KUHN, directrice d'études

Ordre du jour

- Quelques rappels
- Des séminaires des acteurs au Cap
- Présentation du document « Quel cap pour la Greg à 2050 ? »
- Echanges

Support présenté en annexe.

En introduction, **Joël GULLON** remercie les participants à cette deuxième réunion des Personnes publiques associées, indique l'état d'avancement des procédures en cours, notamment le fait que la modification simplifiée Zan sera délibérée lors du Comité syndical du 10 décembre et que la révision est maintenant largement entamée. Il rappelle que la présente réunion doit permettre l'expression des attentes des partenaires.

1. Le SCoT de la Greg : quelques rappels

Joël GULLON remémore en premier lieu le rôle du document, pivot et intégrateur des normes et politiques publiques ainsi que les grandes caractéristiques du territoire : périmètre géographique de la Greg avec des espaces notamment caractérisés par différents profils montagnards. Il évoque ensuite la gouvernance du SCoT ainsi que l'agenda de la procédure de révision.

Marie-Laure BRUNERIE indique que la note d'enjeux de l'Etat est en cours de finalisation et doit être transmise avant la fin de l'année 2025. Celle-ci ne devrait pas être problématique, les enjeux présentés dans le cadre de la révision convergeant avec ceux de l'Etat.

Marie BALAGUIER-MUSSAT demande si d'autres documents vont être produits et transmis parallèlement au Cap.

Benoît PARENT lui répond que les éléments composant l'état initial de l'environnement seront transmis à l'avenir ; l'appel d'offre de l'évaluation environnementale est en cours, pour retenir un bureau d'études en début d'année 2026, avec un lancement des travaux dès le 1^{er} trimestre.

2. Des séminaires des acteurs au Cap

Benoît PARENT présente le dispositif de travail mis en place avec la réalisation de séminaires d'acteurs thématiques au printemps, alimentés par des introductions prospectives réalisées par Ariane CRONEL, consultante spécialisée sur le sujet. Ces temps de travail ont généré des expressions variées et des productions collectives qui ont permis aux élus du SCoT - réunis au sein des instances puis en séminaire de travail le 2 juillet - de faire émerger des points convergents, d'autres sujets à débattre, et ainsi alimenter la rédaction d'un document politique de 12 pages intitulé « Quel cap pour la grande région de Grenoble à 2050 ? ».

Philippe CARDIN exprime toute la difficulté à dissocier l'actualité du territoire de sa représentation à long terme, notamment pour les communes sous tension et les acteurs économiques. L'enjeu de se projeter à 2050 consiste selon lui à se défaire du poids du présent, ce que les élus de l'EP SCoT ont réalisé de manière positive, en exprimant l'impératif de bien vivre sur le territoire - même si les défis à venir sont nombreux et complexes.

3. Présentation du document « Quel cap pour la Greg à 2050 ? »

Joël GULLON invite à prendre connaissance des documents et scénarios proposés par **Ariane CRONEL**, disponibles sur les pages du site internet du SCoT, notamment sur celles dédiées à la révision, puis présente les quatre diapositives synthétisant le Cap. L'objectif poursuivi par les élus en place est de mettre à disposition des nouvelles équipes et futurs délégués au SCoT, une première proposition pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), issue des réflexions et travaux du mandat. Ce manifeste politique sera retravaillé par la nouvelle gouvernance pour être à nouveau débattu fin 2026.

À la suite de cette présentation, un premier tour de table est proposé pour recueillir le point de vue des participants.

Morgan BRISEBRAS trouve l'enjeu de l'habitabilité intéressant, en parallèle il s'interroge sur la priorité retenue par les élus comme fil rouge potentiel du SCoT révisé : « *la santé des habitants et des écosystèmes* » est-elle un sujet facile à appréhender ? Ne s'est-il pas heurté à des freins, notamment en lien avec la qualité de l'air ou de l'eau ?

Philippe CARDIN signale l'importance des déterminants environnementaux de santé, qui dépendent en grande partie des politiques territoriales. Il lui semble que la santé environnementale - sujet largement débattu au congrès des maires 2025 - est une porte d'entrée facilement appropriable pour la population, donnant la possibilité d'une meilleure compréhension du SCoT par les habitants, avec des enjeux bien perçus. Il s'agit d'une préoccupation forte des élus qui se sont retrouvés dans cette proposition transversale, qui offre une entrée positive pour travailler à l'acceptabilité de certaines normes.

Joël GULLON rejoint **Philippe CARDIN** sur le fait qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation pour lequel des habitants souhaitent être acteurs, et les élus au travers du SCoT se doivent d'être accompagnateur de ces changements.

Pour **Martial SIMONDANT**, il s'agit de mettre en avant le volet prévention, avec une nécessité d'anticiper les conditions de santé au regard des changements, tels celui du climat et ses conséquences.

Philippe CARDIN souligne que soigner coûte beaucoup plus cher que prévenir, que l'on considère la santé humaine ou celle des écosystèmes.

Claire DEBOST intervient sur l'enjeu de *l'habitabilité dans la perspective du logement* en 2050. L'objectif n'est pas de construire de nouveaux bâtiments - en lien avec l'infexion de la démographie - mais de voir comment ceux déjà construits ne deviendront pas obsolètes, voir vacants.

Philippe CARDIN indique que l'adaptation des logements construits est une possibilité, mais qu'il y aura nécessairement de la démolition-reconstruction. L'enjeu étant la construction de bâtiments plus résilients au changement climatique, mieux localisés parfois, répondant dans leur ensemble au besoin d'accès au logement pour tous, et complétant le parcours résidentiel, notamment pour les personnes âgées.

Laure BELMONT félicite, en préalable, le travail ambitieux réalisé par les élus et les techniciens, dans le sens d'un SCoT intégrant pleinement le sujet de la transition, avec une vision transversale et novatrice des enjeux. Elle se réjouit de la place donnée à la *biodiversité et à la santé des écosystèmes*, tout en regrettant que la *montagne* n'apparaisse pas en tant que telle dans le Cap. Se pose la question

des modalités pour la rendre visible, étant notamment pointée comme condition de réussite le respect des spécificités territoriales, en particulier, en milieux montagnards.

Benoît PARENT explique que cette question a été débattue cela a conduit au choix de ne pas faire, à ce stade, de la montagne un axe stratégique à proprement parler mais de passer l'ensemble des futures orientations et objectifs stratégiques au prisme de ses caractéristiques ; ces espaces appellent notamment des coopérations à mettre en place avec les vallées.

Joël GULLON propose de réintroduire le terme montagne accolé à la notion de paysage, cette remarque ayant été formulée dans différentes instances.

Séraphine DE LUCA introduit ensuite le sujet de la *souveraineté alimentaire* qui rejoint la problématique de la santé des habitants. Il s'agit d'une question essentielle pour les habitants et les acteurs économiques, à prendre en compte dans la prospective 2050.

Joël GULLON indique que cet enjeu est sous-entendu dans l'axe stratégique « Accompagner les transitions économiques et adapter la capacité productive de la région grenobloise ».

Benoît PARENT complète en indiquant que l'usage des sols et le choix des cultures ne relèvent pas des compétences portées par le SCoT. Néanmoins, des orientations peuvent être déclinées dans le DOO pour préserver les espaces agricoles, arbitrer les usages entre photovoltaïque et agriculture, en accompagnement de politiques agricoles et de dispositifs plus importants.

A ce sujet, **Philippe CARDIN** relève qu'avec le temps, des tensions apparaissent entre les objectifs du SCoT et de nouveaux outils développés par les politiques publiques. Le SCoT ne doit pas être un outil de gestion du quotidien mais doit venir en amont, pour en favoriser l'émergence et le portage par les EPCI. En ce sens, la souveraineté alimentaire repose davantage sur les EPCI, le PAIT en est un excellent exemple.

Yesika REVEILHAC souligne à son tour la qualité du travail réalisé, porté par les élus du SCoT avec un discours moins technique, plus accessible et répondant aux préoccupations et enjeux de la grande région de Grenoble. Elle se félicite de la bonne intégration de la loi Climat et Résilience, de la prise en compte de la directive sur les sols et de l'intégration de l'enjeu du changement climatique. Réinterroger le SCoT au prisme de la santé globale va pousser les PLUi et les PLU vers de nouveaux modèles d'aménagement, dans un contexte de sobriété foncière. Elle exprime toutefois le regret de ne pas voir apparaître la notion de *réversibilité*.

Joël GULLON rappelle le travail opéré dans le cadre de la modification simplifiée Zan sur l'objectif de sobriété foncière à l'échelle du SCoT, avec l'habitabilité du territoire comme finalité. Pour ce qui est de la réversibilité, celle-ci est en effet un objectif qu'il convient de traiter en équilibre avec l'enjeu du logement accessible financièrement. En la matière comme pour le photovoltaïque, les collectivités doivent montrer l'exemple ; il informe à ce titre que les futurs locaux du SCoT, construits par l'EPFL dans cette optique, seront aménagés en bureaux pouvant muter en logements.

Marie-Laure BRUNERIE indique qu'en effet, c'est plus particulièrement dans la construction neuve que la réversibilité peut être organisée ; cela pose la question des dispositions à proposer pour encourager les projets en ce sens.

Pour **Philippe CARDIN**, la réversibilité est un sujet ambitieux et complexe à réaliser techniquement, notamment dans les bâtiments existants. Au niveau de la Métropole, la ville est très largement construite ce qui rend difficile la prise en compte de cette notion ; néanmoins, c'est bien dans les bâtiments actuels qu'il faut agir et innover, avec un rôle d'accompagnement pour permettre les évolutions. C'est d'ailleurs sur le sujet du logement que le SCoT de 2012 se montre le plus en décalage avec les réalités rencontrées par les communes et les EPCI.

Pierre JACOMETTI confirme qu'en matière de logements, le SCoT peut intervenir avec des orientations à décliner dans les PLH des EPCI. Sur les bâtiments des zones économiques, il est plus compliqué d'agir, même s'il y existe un gisement.

Martial SIMONDANT conclue les propos en abordant la notion de *soutenabilité sociale* que doit porter le SCoT. Les impacts des différentes crises récentes imposent aux habitants un arbitrage entre se loger, se nourrir, se déplacer et se divertir. Pour y répondre, collectivités, aménageurs et constructeurs doivent travailler ensemble afin que le prix du logement reste abordable, tout en répondant aux nouvelles demandes de logements alternatifs et aux nouveaux besoins des habitants, liés au changement climatique (isolation des bâtiments, normes acoustique...).

Thomas GUIGUE remarque que le territoire de Métropole Savoie est confronté aux mêmes enjeux que la Greg. Cela lui semble renouveler l'enjeu de travailler dans le cadre d'un inter SCoT à l'échelle du Sillon Alpin.

Est évoqué ensuite la *question de l'eau* par **Aurélie CAMPOY** qui représente la Cle Drac Romanche mais également le Symbhi. Depuis 2012, il est constaté d'importantes évolutions réglementaires en lien avec les prises de compétences par les EPCI sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau, avec des enjeux d'articulation entre les acteurs de l'eau et le SCoT, le rôle que ce dernier peut jouer en termes d'information, d'orientation, dans la planification aussi bien que dans le plan d'action. Elle s'interroge en ce sens sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les SAGE, qui ne font pas partie des personnes publiques associées, fassent remonter un avis sur le Cap, voyant un enjeu à se coordonner sur les sujets nouveaux à faire remonter avec l'horizon 2050, tels par exemple l'accès à la baignade avec des sites existants surfréquentés et aux zones de fraîcheurs, la question des carrières avec la gestion des matières solides - les lieux de stockage - en lien également avec le Schéma régional des carrières, etc.

Joël GULLON entend les problématiques citées mais rappelle que le SCoT est là pour guider, sensibiliser, encadrer le cas échéant, et non pour agir localement, ce qui est le rôle des territoires qui doivent s'organiser entre eux. Sur le sujet de l'eau, le panorama est à éclaircir sur le rôle de chacun des acteurs ; pour les carrières comme pour les espaces de stockage, l'acceptabilité et la contribution de tous les territoires est un véritable enjeu car, actuellement, personne ne souhaite accueillir ces activités.

Benoît PARENT rappelle que le SCoT de 2012 était précurseur dans le domaine de l'eau, avec des chantiers dont les résultats ont permis de nourrir les orientations et les objectifs du DOO : par exemple le Bilan Besoins/Ressources pour l'alimentation en eau potable ou le plan de sécurisation de la Greg. D'autres chantiers ont été menés en parallèles sur l'imperméabilisation / stratégie ERC, l'adaptation au changement climatique et la sensibilité de la ressource en eau, etc. L'enjeu pour la révision est de sérier les sujets qui demandent un portage par le SCoT ou ceux en articulation. L'usage d'un programme d'actions, s'il est validé par les élus, pourrait permettre de créer des passerelles entre le

SCoT et les outils portés par les partenaires sans créer d'autres instances - en s'appuyant sur les futurs PTGE, Clé des sage, Contrats eau et climat portés par les comités de rivière, etc.

Marie BALAGUIER-MUSSAT rebondit sur le sujet des carrières et des matières solides. Le Schéma départemental des carrières a été remplacé par un Schéma régional, avec un mode opératoire différent, moins contraignant et plus adapté aux discussions multi-partenariales. Cela devrait faciliter l'articulation des enjeux de la production de matériaux et de la gestion de l'eau. L'UNICEM se met à la disposition de l'EP SCoT pour trouver des solutions visant à renforcer la solidarité et améliorer le maillage local.

Jacques ADENOT retrouve dans la finalité du Cap et dans ses axes stratégiques de nombreux points communs avec la Charte du PNR du Vercors, citant plusieurs exemples de convergences. Il rappelle que le SCoT devra être compatible avec la Charte, sur les communes couvertes par les deux périmètres. Cela invite selon lui à une co-construction des orientations à prévoir sur les grands enjeux communs tel le rééquilibrage du foncier, la garantie d'un environnement vivable, la valorisation et la protection des paysages. L'enjeu ne lui semble plus de reconnaître les liens entre vallées et montagnes mais de traiter des conditions de ces échanges, de sorte que les problèmes ne soient pas reportés d'un espace sur un autre. La montagne est à la fois particulièrement attractive et particulièrement contrainte. En conclusion, il affirme que la garantie d'un cadre de vie pour les générations futures ainsi que la santé globale sont des enjeux essentiels. Comme le PNR de Chartreuse, il invite à de ne pas oublier la présence de la montagne dans le SCoT.

Joël GULLON dit se reconnaître dans ces propos et souligne la nécessité d'articuler les Charte et le SCoT, voire d'engager des travaux communs - par exemple sur le sujet du foncier. Il relève que la notion de convivialité territoriale caractérise particulièrement les massifs proches du bassin grenoblois, qui sont des destinations de loisirs et d'excursions de proximité pour les habitants des coeurs urbains. Il considère également qu'il faut reconnaître les problématiques propres à ces territoires, par exemple en mentionnant la montagne dans les enjeux de paysage, ceux de ruissellement et de stockage de l'eau ou encore d'adaptation des logements existants.

Pour **Philippe CARDIN**, le tourisme et les loisirs doivent être abordés comme filière économique tout en agissant sur le phénomène de surfréquentation, qui a des incidences sur la santé des écosystèmes. Cela demande un travail commun entre les territoires de montagnes et les vallées, et les élus du SCoT ont besoin pour cela du retour des Parcs naturels régionaux du territoire.

Josselin CARRIERE informe que dans le SCoT de l'Oisans, les élus ont traité la question du lien vallée/montagne en investissant particulièrement le sujet des mobilités, en grande partie liées aux flux de tourisme et de loisirs vers leur territoire. Passer de 10 000 habitants à 100 000 les week-ends et lors des vacances d'hiver, entraîne la saturation épisodique de l'unique axe de desserte. Il y a une forte attente de l'Oisans vis-à-vis de ses voisins, pour penser autrement la mobilité et la solidarité interterritoriale sur le sujet.

Joël GULLON renchérit sur la question des *mobilités*, enjeu crucial des territoires ruraux et de montagne, qui conditionne l'habitabilité. La solidarité doit jouer pleinement son rôle et passe aussi par des équilibres financiers entre les collectivités, pour permettre des évolutions et des équipements structurants. Certains territoires se sentent oubliés avec de nombreuses contraintes à gérer, sans avoir les ressources nécessaires.

Coline BOUYEURE informe que le PDM (plan de mobilité) de l'aire grenobloise - dont l'élaboration est en cours sur un périmètre qui couvre 3 des 7 EPCI de la Greg - fait des mobilités un levier d'atténuation de la contribution du territoire au changement climatique, par la décarbonation du parc de transports en communs, le report modal, la prise en compte du dernier kilomètre pour les livraisons, etc. Une première étape de l'élaboration, dont l'approbation est prévue en 2029, sera franchie avec la validation de la feuille de route fin 2025.

Philippe CARDIN relève la diversité des périmètres de gestion des mobilités, qui implique selon lui une bonne articulation avec les territoires limitrophes au Smmag. Il observe à ce titre que la Communauté de communes du Massif du Vercors vient d'adhérer au syndicat.

Benoît PARENT évoque également le travail en cours de finalisation pour la candidature du territoire au statut de SERM, précisant que l'Oisans et le Vercors ont été intégrés. Il revient sur le sujet des *paysages* en évoquant la mise à jour de l'atlas départemental. Il rappelle que le SCoT de 2012 avait été très ambitieux sur ce volet et que les élus et acteurs auront à s'interroger sur la place à donner sur le sujet dans le nouveau SCoT.

Mathilde DIOUDONNAT demande si l'EP SCoT participe aux instances du SERM pour une bonne prise en compte de l'artificialisation du projet.

Benoit PARENT informe de la participation de l'EP SCoT au comité de pilotage élargi et aux instances techniques.

Revenant au sujet de la *biodiversité*, **Laure BELMONT** s'interroge sur la manière dont le SCoT pourra aider à la restauration de tous les milieux naturels et pas seulement des continuités écologiques, à une échelle large, et donc avoir une approche au-delà de la seule compensation des projets d'aménagement.

Pour **Philippe CARDIN**, le Zan répond en partie au besoin de compensation. Néanmoins le SCoT ne pourra pas être l'unique interlocuteur sur le sujet de la consommation des ENAF à l'échelle du grand territoire. La renaturation coûte chère et en matière de fiscalité ne ramène rien aux collectivités. Le PAS pourra donner des orientations mais les outils de gesticions sont portés par d'autres partenaires, avec des coopérations à construire à l'échelle inter-territoriale.

Claire DEBOST évoque la foncière environnementale mise en place par le Département de l'Isère, qui permet de répondre pour partie au sujet de la compensation.

Aurélie CAMPOY indique que la Cle Drac Romanche a développé un atlas des sites potentiels à enjeu de renaturation.

Benoît PARENT informe que le SCoT a été lauréat de l'AMI Life Biodiversité porté par la Fédération des SCoT. Dans ce cadre, des réflexions sont en cours pour formaliser une stratégie écologique permettant des articulations entre les partenaires et la déclinaison de grandes orientations sur le territoire largement concerné par le sujet, puisque 85% du périmètre du SCoT sont des ENAF.

Thomas GUIGUE indique également que des réflexions nationales sont en cours avec les opérateurs de renaturation. La Fédération des SCoT va ainsi conventionner avec la Banque des territoires pour doter d'un financement les SCoT lauréats de l'AMI.

Pierre JACOMMETTI rappelle que dans les ENAF, il y a également les espaces agricoles, souvent réceptacles de la compensation. Il y a un enjeu fort à bien articuler celle-ci avec les activités agricoles déjà largement impactées par des activités de loisirs, pour ne pas induire de la consommation masquée supplémentaire.

Joël GULLON s'interroge effectivement sur les modalités de gestion des espaces de compensation. Une coordination lui paraît nécessaire pour avoir un effet en matière de services rendus, de maintien de la biodiversité, etc. Il précise que l'enjeu de la consommation masquée a bien été identifié par les élus dans les travaux du SCoT, et évoque également d'autres conflit d'usage tel que l'agrivoltaïsme.

Sur le sujet, **Philippe CARDIN** confirme que la dimension qualitative de la qualité des sols est effectivement remontée largement dans les débats ; pour la renaturation, d'autres gisements ont été identifiés, comme les délaissés de zones inondables ou les friches.

Cyrielle ALLEGRE mentionne en matière d'activité sylvicole, que les *forêts* sont en grande partie gérées par une multitude de propriétaires privés, déjà très encadrés par la réglementation. Le SCoT révisé devrait faciliter la gestion durable mais ne pas ajouter de contraintes.

Les Personnes publiques associées n'ayant pas de nouvelle question, et après présentation par **Benoît PARENT** de la suite de travaux, **Joël GULLON** remercie les participants de leur présence et des échanges riches qu'ils ont permis d'avoir.